

Commune de
Vigneux-de-Bretagne

Date de convocation :
21 septembre 2021
Nombre de conseillers :
- en exercice : 29
- présents : 21
- votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit septembre à 19 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame FRANCO Gwënola, Maire.

Présents :

FRANCO Gwënola, JAMIS Pierre-Jean, LORY Jean-Claude, JOLY Chantal, LAMIABLE Patrick, MERCIER Nathalie, LEONARD Martin, STERVINOUE Anne, GUILLIN Patricia, DUGUY Fabrice, CAMPELO Joaquim, BLOT Mickaël, BOVIÈRE Adeline, CHASSAGNE Diane, PAILHÉ Marie, DENIAUD Anaïs, DARROUZÈS Didier, PAIS Albert, POTIRON-WEINGAERTNER Isabelle, JAMES Emmanuelle, PERROCHEAU Hubert

Absents excusés : PLONEIS-MENAGER Sandrine
GAUDIN-LECOQ Olivia pouvoir à STERVINOUE Anne
ROBIC Pierre pouvoir à JAMIS Pierre-Jean
PILARD Olivier pouvoir à CAMPELO Joaquim
KONAN Stéphanie pouvoir à PAILHÉ Marie
CHAUVET Céline pouvoir à POTIRON-WEINGAERTNER Isabelle
PITARD Vincent pouvoir à PERROCHEAU Hubert

Absents : GUILLERME Nicolas

Secrétaire de séance : JOLY Chantal

Dénomination de voies

Réf : 2021-088

Il est proposé la dénomination des voies suivantes :

- **rue Colette** : voie partant de la rue de Sévigné et rejoignant l'allée des Sports correspondant à la rue traversant les lotissements « Le Clos de Sévigné » et « Allée des Sports 2 »,



- **Impasse Alphonse Daudet** : voie unique en impasse du lotissement "le Moulin Neuf", prenant son origine rue du Moulin Neuf.



- **Impasse des Séquoias** : voie unique en impasse du lotissement « Parc Séquoias », prenant son origine rue Théophile Ceineray.



Vu l'avis favorable à l'unanimité émis par la commission « Urbanisme, techniques et transition écologique » en date du 14 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal du 28 septembre 2021 décide :

- D'adopter la dénomination des voies proposées ;
- De donner pouvoir à Mme le Maire ou à adjoint délégué pour signer tout document concernant cette affaire.

| | | |
|-------------|----|---|
| POUR | 27 | FRANCO Gwënola, JAMIS Pierre-Jean, LORY Jean-Claude, JOLY Chantal, LAMIABLE Patrick, MERCIER Nathalie, LEONARD Martin, STERVINOUE Anne, GUILLIN Patricia, DUGUY Fabrice, CAMPELO Joaquim, BLOT Mickaël, BOVIÈRE Adeline, GAUDIN-LECOQ Olivia, CHASSAGNE Diane, ROBIC Pierre, PAILHÉ Marie, DENIAUD Anaïs, PILARD Olivier, KONAN Stéphanie, DARROUZÈS Didier, PAIS Albert, CHAUVET Céline, POTIRON- WEINGAERTNER Isabelle, PITARD Vincent, JAMES Emmanuelle, PERROCHEAU Hubert |
| CONTRE | / | |
| ABSTENTIONS | / | |

Pour copie conforme,
A Vigneux-de-Bretagne,
Le 30 septembre 2021
Le Maire,
Gwënola FRANCO



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa réception en Préfecture, soit de sa publication.

Acte reçu en Préfecture le **04 OCT. 2021**

Publié le **04 OCT. 2021**